

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **ORANGE BELGIUM**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : AVENUE DU BOURGET

N° : 3

Boîte :

Code postal : 1140

Commune : Evere

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0456.810.810

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

06-10-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 03-05-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Mandine Béatrice

rue Viète 3
75017 Paris
FRANCE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2022-09-30

Administrateur

Luginbühl Christian

rue du Rafour 7A
2024 Saint-Aubin
SUISSE

Début de mandat : 2021-07-01

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Heriard Dubreuil Clarisse

rue de l'université 107
75007 Paris
FRANCE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Vignolles Jean Marc

avenue du Général Michel Bizot 37
75012 Paris
FRANCE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Jego-Laveissière Mari-Noëlle

rue du Colonel Fabien 102
92160 Anthony
FRANCE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Bouchery Matthieu

rue la Fayette 31
75009 Paris
FRANCE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Pichon Xavier

Avenue du Zodiaque 46
1410 Waterloo
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

K2A Management and Investment Services SPRL

0675389818
Binnenhof 15
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Verstraete Wilfried
Binnenhof 15
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Leadership and Management Advisory Services SPRL

0882446909

Montagne aux Ombres 6
1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Dallemagne Grégoire
Montagne aux Ombres 6
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE**Société de Conseil en Gestion et Stratégie d'Entreprise SPRL**

0834585822

Avenue des statuaires 115
1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Lemaitre Nadine
Avenue des statuaires 115
1180 Uccle
BELGIQUE**The House of Value - Advisory & Solutions SPRL**

0661828030

Oudenaaksestraat 7a
1671 Elingen

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Deschuyffeleer Johan
Oudenaaksestraat 7a
1671 Elingen
BELGIQUE**KPMG Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001)**

0419122548

Luchthaven Brussel Nationaal 1K
1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-06

Fin de mandat : 2023-05-03

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Palm Alexis (A01433)

Luchtlaan Brussel Nationaal 1K
1930 Zaventem
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>182.400</u>	<u>240.000</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.484.422.665</u>	<u>986.866.676</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	727.725.519	204.915.109
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	661.290.596	680.792.483
Terrains et constructions		22	234.258.134	296.659.829
Installations, machines et outillage		23	348.770.028	311.604.159
Mobilier et matériel roulant		24	15.878.356	16.815.524
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	16.347.929	14.726.738
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	46.036.150	40.986.232
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	95.406.550	101.159.085
Entreprises liées	6.15	280/1	87.615.043	91.617.652
Participations		280	82.203.424	86.206.033
Créances		281	5.411.619	5.411.619
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	7.396.797	9.146.722
Participations		282	7.396.797	9.146.722
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	394.711	394.711
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	394.711	394.711

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	186.771.912	245.092.182
Créances à plus d'un an		29	547	547
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	547	547
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	19.734.669	17.780.169
Stocks		30/36	19.734.669	17.780.169
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	19.734.669	17.780.169
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	153.557.855	224.199.687
Créances commerciales		40	144.044.222	155.219.893
Autres créances		41	9.513.633	68.979.794
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	462.926	230.208
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	462.926	230.208
Valeurs disponibles		54/58	10.830.076	977.940
Comptes de régularisation	6.6	490/1	2.185.837	1.903.631
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.671.376.977	1.232.198.858

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>602.810.309</u>	<u>562.186.551</u>
Capital souscrit		10/11	131.720.619	131.720.619
Capital non appelé		10	131.720.619	131.720.619
En dehors du capital		100	131.720.619	131.720.619
Primes d'émission		101		
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	13.172.062	13.172.062
Réserves indisponibles		130/1	13.172.062	13.172.062
Réserve légale		130	13.172.062	13.172.062
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	457.917.628	417.293.870
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>62.544.061</u>	<u>86.554.184</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	62.544.061	86.554.184
Pensions et obligations similaires		160	72.511	79.810
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	62.471.550	86.474.374
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1.006.022.607</u>	<u>583.458.123</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	261.102.269	120.012.150
Dettes financières		170/4	120.000.000	120.000.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	120.000.000	120.000.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	141.102.269	12.150
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	681.139.946	410.814.056
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.786.823	
Dettes financières		43	103.408.853	29.271.582
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	103.408.853	29.271.582
Dettes commerciales		44	264.316.584	275.937.917
Fournisseurs		440/4	264.316.584	275.937.917
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	114.312.352	100.530.548
Impôts		450/3	84.402.473	74.224.429
Rémunérations et charges sociales		454/9	29.909.879	26.306.119
Autres dettes		47/48	194.315.334	5.074.009
Comptes de régularisation	6.9	492/3	63.780.393	52.631.918
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.671.376.977	1.232.198.858

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.328.089.931	1.306.972.094
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.269.134.454	1.255.393.110
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	14.704.602	14.507.384
Autres produits d'exploitation	6.10	74	44.250.874	37.071.600
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.229.098.049	1.240.161.554
Approvisionnements et marchandises		60	622.752.669	612.395.600
Achats		600/8	625.417.705	609.472.741
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-2.665.037	2.922.859
Services et biens divers		61	206.346.524	208.953.144
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	136.868.540	127.307.578
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	236.156.421	269.742.139
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	6.085.376	1.183.526
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-658.262	-145.901
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	21.546.780	20.725.468
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	98.991.882	66.810.540

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	2.233.626	612.993
Produits financiers récurrents		75	2.233.626	412.993
Produits des immobilisations financières		750	2.000.000	42.240
Produits des actifs circulants		751	188.314	140.981
Autres produits financiers	6.11	752/9	45.313	229.773
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		200.000
Charges financières		65/66B	39.883.253	22.584.662
Charges financières récurrentes	6.11	65	9.444.071	1.618.662
Charges des dettes		650	8.685.079	865.701
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	758.991	752.960
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	30.439.183	20.966.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	61.342.255	44.838.872
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	20.308.156	13.832.445
Impôts		670/3	25.296.996	13.832.445
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	4.988.840	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	41.034.099	31.006.427
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	41.034.099	31.006.427

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	458.327.969	418.498.001
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	41.034.099	31.006.427
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	417.293.870	387.491.574
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	457.917.628	417.293.870
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	410.341	1.204.131
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697	410.341	1.204.131

ANNEXE**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	240.000
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003		
Autres	(+)/(-) 8004	-57.600	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	182.400	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8052P	XXXXXXXXXX	811.106.855
8022	603.416.507	
8032	26.879.558	
(+)/(-) 8042	1.507.903	
8052	1.389.151.706	
8122P	XXXXXXXXXX	606.191.747
8072	82.113.999	
8082		
8092		
8102	26.879.558	
(+)/(-) 8112		
8122	661.426.187	
211	<u>727.725.519</u>	

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	60.099.917
8023		
8033		
(+)/(-) 8043		
8053	60.099.917	
8123P	XXXXXXXXXX	60.099.917
8073		
8083		
8093		
8103		
(+)/(-) 8113		
8123	60.099.917	
212		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	835.039.817
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	11.150.921	
Cessions et désaffectations	8171	46.247.734	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	-423.610	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	799.519.393	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	49.845.137	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	22.963.865	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	565.261.260	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	234.258.134	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	1.302.640.670

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

8162	125.985.786	
8172	68.866.060	
(+)/(-) 8182	2.439.699	
8192	1.362.200.095	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8252P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P	XXXXXXXXXX	991.036.511
-------	------------	-------------

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

8272	91.197.024	
8282		
8292		
8302	68.803.468	
(+)/(-) 8312		
8322	1.013.430.067	

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23)	348.770.028	
------	--------------------	--

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	218.867.820
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6.382.419	
Cessions et désaffectations	8173	7.888.328	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	-147.246	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	217.214.665	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	202.052.295
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	7.172.342	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	7.888.328	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	201.336.309	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	15.878.356	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	47.969.274

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 7.449.110

Cessions et désaffectations

8175 4.108.572

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8185

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195 51.309.812

Plus-values au terme de l'exercice

8255P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8245

Plus-values au terme de l'exercice

8255

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P XXXXXXXXXXXX 33.242.535

Mutations de l'exercice

Actés

8275

5.827.920

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305

4.108.572

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8315

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325 34.961.883

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26) 16.347.929

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	40.986.232

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 8.432.063

Cessions et désaffectations

8176 5.401

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -3.376.745

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 **46.036.150**

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) **46.036.150**

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	139.188.033
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	28.430.868	
Cessions et retraits	8371	36.950.000	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	130.668.901	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	52.982.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	16.449.477	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	20.966.000	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	48.465.477	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>82.203.424</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	5.411.619
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>5.411.619</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	9.146.722

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392	9.146.722	
------	-----------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8452P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

8452		
------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522	1.749.925	
------	-----------	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552		
------	--	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)	<u>7.396.797</u>	
-------	------------------	--

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P	XXXXXXXXXX	
------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)		
-------	--	--

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652		
------	--	--

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	394.711
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	394.711	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
A&S PARTNERS 0885920794 Société anonyme RUE AMERICAINE 61-65 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions Nominatives	620	100		2021-12-31	EUR	2.987.296	685.896
A3 COM 0471336856 Société anonyme RUE AMERICAINE 61-65 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions Nominatives	630	100		2021-12-31	EUR	5.052.964	219.820
BELGIAN MOBILE ID 0541659084 Société anonyme ESPLANADE DE LA SAINTE GUDULE 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions Nominatives	48.730	6,59		2021-12-31	EUR	19.493.385	-3.418.583
BKM 0453298222 Société anonyme Herkenrodesingel 37 a 3500 Hasselt BELGIQUE	Actions Nominatives	2.329	100		2021-12-31	EUR	1.532.433	-4.129.628
COMMUNITHINGS 0555656283 Société anonyme RUE DES PERES BLANCS 4 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions Nominatives	8.132	15,56		2021-12-31	EUR	444.562	-663.158
IRISNET 0847220467 Société coopérative à responsabilité limitée AVENUE DES ARTS 21 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions Nominatives	345.000	28,16		2021-12-31	EUR	20.070.357	952.286
MWINGZ 0738987372 Société à responsabilité limitée SIMON BOLIVARLAAN 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions Nominatives	1.600.000	50		2021-12-31	EUR	5.278.991	1.284.029

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG 19749504 Société anonyme RUE DES MEROVINGIENS 8 8070 BERTRANGE LUXEMBOURG	Actions Nominatives	1.506.350	100		2021-12-31	EUR	18.321.855	1.554.778
SMART SERVICES NETWORK 0563470723 Société anonyme AVENUR DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions Nominatives	17.000	100		2021-12-31	EUR	658.390	226.570
WALCOM BUSINESS SOLUTIONS 0678686036 Société anonyme AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions Nominatives	100	100		2021-12-31	EUR	542.008	156.821

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	462.926	230.208

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- PRODUITS FINANCIERS
- AUTRES FRAIS PAYES D'AVANCE
- TRAVAUX CIVILS PAYES D'AVANCE

Exercice
15.300
1.551.140
619.398

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	131.720.619
(100)	131.720.619	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	131.720.619	59.944.757
8702	XXXXXXXXXX	52.468.133
8703	XXXXXXXXXX	7.476.624

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ATLAS SERVICES BELGIUM SA 0456704308 AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions nominatives	46.191.064		76,94
POLYGON GLOBAL PARTNERS LLP SLOANE TERRACE 4 SW1X9DQ LONDON ROYAUME-UNI	ACTIONS NOMINATIVES	3.215.933		5,36
UBS AG Bahnhofstrasse 45 SUISSE	ACTIONS NOMINATIVES	3.061.136		5,1
FREE FLOAT 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS NOMINATIVES	7.476.624		12,6

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

PROVISION POUR DEMENTELEMMENT
AUTRES

Exercice
60.214.420
2.257.129

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	4.786.823
(42)	4.786.823
8802	120.000.000
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	120.000.000
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	141.102.269
8912	261.102.269
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	82.109.017
450	2.308.156
9076	
9077	29.924.579

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- CHARGES A IMPUTER
- PRODUITS A REPORTER PREPAID
- PRODUITS A REPORTER POSTPAID

Exercice
6.329.288
13.665.734
43.785.371

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

ACTIVITE MOBILE

ACTIVITE FIXE ET DATA

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.009.057.454	1.026.862.110
	260.077.000	228.531.000
740		
9086	1.412	1.402
9087	1.369,3	1.377,8
9088	2.304.830	2.352.612
620	99.897.859	92.252.647
621	25.938.246	24.358.877
622	4.805.177	4.994.261
623	6.221.415	5.688.890
624	5.843	12.903

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-658.262	-145.901
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	1.902.787	
Reprises	9111	1.192.251	172.688
Sur créances commerciales			
Actées	9112	32.380.038	358.637.909
Reprises	9113	27.005.198	357.281.695
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	3.691.075	476.238
Utilisations et reprises	9116	4.349.337	622.139
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	5.794.325	4.103.454
Autres	641/8	15.752.455	16.622.014
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	152	153
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	130,5	149,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	263.130	302.374
Frais pour la société	617	6.685.533	7.629.867

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

BONI DE CHANGE

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

FRAIS DE BANQUE

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	45.313	118.321
6501		
6502		
6510		
6511		
653	213.521	284.241
6560		
6561		
654		
655		
	371.352	310.775

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		<u>200.000</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		200.000
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		200.000
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>30.439.183</u>	<u>20.966.000</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	30.439.183	20.966.000
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	18.199.402	20.966.000
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	12.239.781	
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DEPENSES NON ADMISES
LIBERALITES NON TAXABLES

Codes	Exercice
9134	25.296.996
9135	22.988.840
9136	
9137	2.308.156
9138	
9139	
9140	
	34.977.087
	-661.307

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	157.776.476	152.632.457
9146	272.900.736	264.960.026
9147	24.558.728	26.520.802
9148		1.901.273

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Engagements d'acquisition d'actif immobilisés

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
	73.817.302
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

Conformément à la loi du 18 décembre 2015, les taux de rendement minimum sont garantis par l'employeur comme suit:

"pour les cotisations versées à partir du 1er janvier, un nouveau taux de rendement minimum variable basé sur les taux OLO, avec un taux minimum de 1,75 % et un taux maximum de 3,75 %. Au vu des taux OLO bas en vigueur ces dernières années, le taux de rendement a été fixé dans un premier temps à 1,75 %.

"pour les cotisations versées jusqu'à fin décembre 2015, les précédents taux de rendement légaux (3,25 % sur les cotisations de l'employeur et 3,75 % sur les cotisations de l'employé) restent d'application jusqu'à la date de départ à la retraite des participants.

Au vu des taux de rendement minimum garanti, ces plans sont considérés comme régimes à prestations définies.

Dans le but de s'assurer que le régime à contributions déterminées en vigueur garantisse aux participants le rendement minimum requis par la loi à la date de leur départ, Orange Belgium a commandé un calcul actuariel complet sur base de la méthode des unités de crédit projetées (UCP). L'actuaire a procédé à des projections reposant sur une méthodologie prédéfinie et certaines hypothèses. Ce rapport indique que les réserves accumulées sont suffisantes pour couvrir tout déficit et ce, pour tous les scénarios envisagés. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

- Garanties bancaires émises pour le compte de la société
- Engagements de loyer immobiliers et du parc du véhicule
- Engagements d'achats d'équipements et de services

Orange Belgium SA déclare apporter à BKM SA le soutien financier nécessaire à ce que la continuité de cette société ne soit pas menacée. Ceci a été formalisé par l'émission d'une garantie d'Orange Belgium SA en faveur de BKM SA

Exercice
15.104.853
252.079.962
178.013.454

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	87.615.043	91.617.652
(280)	82.203.424	86.206.033
9271		
9281	5.411.619	5.411.619
9291	20.887.557	99.485.080
9301		
9311	20.887.557	99.485.080
9321		
9331		
9341		
9351	271.520.942	211.462.626
9361	120.000.000	120.000.000
9371	151.520.942	91.462.626
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461	7.456.398	832.828
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	7.396.797	9.146.722
9262	7.396.797	9.146.722
9272		
9282		
9292	547	547
9302	547	547
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Voir annexe 6.20

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.327.646
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	337.958
95061	15.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ORANGE
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Quai du Président Roosevelt 111
92130 Issy-les-Moulineaux
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

ORANGE
Quai du Président Roosevelt 111
92130 Issy-les-Moulineaux
FRANCE

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	597.233
95071	15.000
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur quatre ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge. Les frais d'établissement incluent depuis 2010 les coûts liés à la négociation d'une facilité de crédit à long terme. Ces coûts sont amortis sur la période de validité de la facilité de crédit.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant, y compris la production immobilisée, et sont composés essentiellement des coûts et dépenses relatifs aux investissements suivants : acquisition des licences nécessaires à l'exploitation du réseau mobile, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

Lorsque l'acquisition d'actifs incorporels comprend un plan de paiement à long terme de montants fixes (c'est-à-dire prévisibles sur la base de critères de calcul qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité (pas de variabilité en fonction de l'activité) avec une certaine obligation de paiement (paiement minimum futur attendu), la valeur actualisée des montants fixes du plan est incluse dans les coûts d'acquisition.

Les licences permettant l'exploitation du réseau mobile activées sont :

- La licence pour le réseau GSM a été, à l'origine, accordée pour une durée de 15 ans. Elle a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en le 15 septembre 2022, valide jusqu'au 31. décembre 2022.
- La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, Elle a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en le 15 septembre 2022, valide jusqu'au 31.décembre 2022.
- La licence 4G, acquise en 2011, a été accordée pour une période de 15 ans se terminant le 1er juillet 2027.
- La licence 800 MHz acquise en novembre 2013 a une validité de 20 ans avec le début de l'amortissement en février 2014.
- Lors de l'enchère lancée en 2022 sur la phase primaire, Orange Belgium a remporté un total de 200 MHz de fréquences sur les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 3600 MHz. Dans la phase secondaire de l'enchère, Orange Belgium a remporté 30 MHz de fréquences dans la bande 1400 MHz. La validité des droits d'utilisation des bandes 700 MHz et 3600 MHz ont débuté le 1er septembre 2022 pour respectivement 20 ans et 17 ans et 8 mois). La validité des droits d'utilisation des bandes 900, 1800, 2100 MHz débutera le 1er janvier 2023 pour une durée de 20 ans. Pour la bande 1400 MHz, la validité des droits d'utilisation commencera le 1er juillet 2023 pour une période de 20 ans.

Les licences sont activées à la date de leur octroi. Sauf mention contraire ci-dessus, elles sont amorties à partir de la date de validité des droits d'utilisation jusqu'à la fin de leur période de validité .

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit :

- Bâtiments (bureaux, pylônes et réseau) 20 ans
- Fibre optique 15 ans
- Equipements de téléphonie mobile 5-8 ans
- Equipements de messagerie 5 ans
- Matériel informatique 4 et 5 ans
- Autres équipements immobiliers 5 à 10 ans

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés le cas échéant et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Orange Belgium SA (l'actionnaire unique d'Upsize SA) et Upsize SA ont décidé de fusionner les deux sociétés le 14/12/2022 avec effet rétroactif au 01/07/2022 (fusion par absorption, opération assimilée ou fusion silencieuse conformément à l'article 12:50 WVV). Suite à cette fusion Orange Belgium SA est devenue l'actionnaire unique de BKM SA. Le prêt accordé par Orange Belgium SA à Upsize SA a été annulé et une perte de fusion a été comptabilisée sous la rubrique 6631 pour un montant de 12.239.781 Euros.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market". Les provisions relatives à la dévaluation des inventaires sont déterminées sur base de l'obsolescence du matériel et de la rotation des stocks le cas échéant.

Réductions de valeur

La société évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une réduction de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Orange Belgium procédera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une réduction de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte après impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les réductions de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique "Amortissements et réductions de valeur".

Pour chaque actif pour lequel une réduction de valeur a été enregistrée, une évaluation est réalisée à chaque période de reporting afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des réductions de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, la société réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une réduction de valeur actée antérieurement n'est extournée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. L'extourne est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle extourne est reconnue dans le compte de résultat.

Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

Provisions

Des provisions sont constatées lorsque la société dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si la société s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Des provisions pour démantèlement sont constituées pour répondre aux obligations environnementales ou contractuelles. Elles sont basées sur les

coûts de démantèlement attendus (par type de site) ainsi que les horizons estimés de dépose des actifs et de remise en état des sites La provision est évaluée sur la base des coûts connus pour l'exercice comptable. Ces coûts sont extrapolés pour les années ultérieures sur la base de la meilleure estimation qui permettra d'éteindre l'obligation puis actualisés à la date de clôture.

Lorsqu'une obligation de démantèlement est enregistrée, un actif de démantèlement est comptabilisé en contrepartie. Ces provisions sont révisées annuellement et ajustées, si nécessaire, avec pour contrepartie les actifs auxquelles elles se rapportent

Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement. Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

Jugements, estimations et hypothèses

Dans le processus d'application des méthodes comptables, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante, à l'exception des 'Contrats de location - en qualité de preneur'. La société a conclu des baux immobiliers, des contrats de location de réseau et de véhicules Il a décidé, sur la base d'une évaluation des clauses et conditions des contrats, que le bailleur assume les principaux risques et bénéficie des principaux avantages liés à la propriété de ces biens et a comptabilisé ces contrats au titre de leasings opérationnels

Antennes:

Depuis 1997, certaines communes et quatre provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continuera de déposer des objections fiscales contre tout avertissement-extrait de rôle reçu pour ces taxes locales sur les pylônes, les mâts ou les antennes. Ces mesures sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel). Le 22 décembre 2016 les trois opérateurs mobiles et le gouvernement wallon ont conclu un accord de principe afin de régler la question des taxes sur les infrastructures mobiles en Région wallonne pour la période 2016-2019 et afin de transiger le litige sur les taxes régionales wallonnes de 2014.

Orange Belgium s'engage à payer un montant de 16,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) et à investir un montant additionnel de 20 millions d'euros en infrastructure télécom en région wallonne au cours de la période 2016-2019.

La Région wallonne s'engage quant à elle à ne plus lever de taxe sur les infrastructures télécom et à mettre en place un cadre législatif, réglementaire et administratif visant à faciliter le déploiement de celles-ci.

La Région wallonne découragera également la taxation par les communes et provinces des infrastructures télécom.

En 2018 et 2019, plusieurs communes et provinces wallonnes ont prélevé des taxes sur les infrastructures de télécommunication.

Les opérateurs ont le droit de déduire de telles taxes locales levées en 2016-2019 par les communes et provinces wallonnes, des montants de transaction et d'investissements de 2019.

La dernière tranche du montant dû par Orange Belgium sur la base du protocole d'accord 2016-2019 (4.466.250,00€), dont peuvent être déduites les taxes locales perçues en 2016-2019, n'a pas encore été payée. En décembre 2022, Orange Belgium a été contactée par la Région wallonne au sujet du montant restant à payer. Orange Belgium a informé la Région wallonne que, après déduction des taxes locales levées en 2016-2019 sur Orange Belgium, le montant restant à payer est de 416.151,00 €. Orange Belgium attend maintenant une réponse de la Région wallonne.

Les opérateurs mobiles ont conclu un protocole d'accord avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Cet accord prévoit que les opérateurs mobiles verseront une contribution à un fonds budgétaire gouvernemental qui sera mis en place par le Gouvernement wallon pour soutenir la numérisation de la Région wallonne, et plus particulièrement les initiatives locales des communes ou provinces wallonnes. Montant de la contribution des opérateurs : 5M€ (35,73% à charge d'Orange Belgium). Les opérateurs mobiles réaliseront également des investissements complémentaires sur le réseau pour un montant total de 11M€ (35,73% pour Orange Belgium). Cet accord permettra de garantir un environnement financièrement stable en réduisant la prolifération des taxes locales.

Un montant de 491.833,48€ a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021.

Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446.625€ du protocole d'accord, aucune contribution n'était plus due à la Région wallonne en décembre 2022. La contribution à verser à la Région wallonne en février 2023 sera déterminée fin janvier 2023, en tenant compte de toutes les taxes locales 2021 et 2022 levées et/ou connues à cette date.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Annexe C6.15

La société a exclusivement des transactions avec des parties liées qui font entièrement partie d'un groupe.
Conformément à l'AR du 10 août 2009, de telles transactions ne doivent pas être mentionnées dans cette annexe.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Notre réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 5G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet à haut débit, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 (pages 60 à 71), a été rédigé conformément aux articles 3.6 et 3.32 du Code des sociétés et des associations et approuvé par le Conseil d'administration en date du 22 mars 2023. Il porte tant sur les comptes consolidés du groupe Orange Belgium que sur les comptes statutaires d'Orange Belgium S.A.. La déclaration de gouvernance d'entreprise aux pages 144 à 163 fait partie intégrante du présent rapport.

1. Événements récents

Premier semestre 2022

Ouverture d'un 5G Lab au cœur de Liège

Après l'inauguration de son premier 5G Lab à Anvers en octobre 2021, Orange Belgium a noué un partenariat avec l'iconique Grand Poste de Liège, véritable hub dédié aux entreprises créatives et à l'innovation. L'objectif du 5G Lab de Liège est de démystifier cette nouvelle technologie et d'en démontrer les possibilités et les applications. Le Lab sera également utilisé pour développer et tester de nouvelles applications innovantes et concrètes sur la 5G, en collaboration avec des clients, des prospects et des partenaires.

Orange Belgium ouvre la 5G à tous ses clients postpayés

Grâce à l'utilisation du spectre temporaire octroyé par le régulateur national IBPT, tous les clients postpayés éligibles, y compris ceux de sa marque digitale hey! pourront découvrir une expérience réseau nettement plus rapide, sans coût supplémentaire.

Orange lance l'Eco Rating pour les appareils, ainsi que le nouveau programme global, RE

L'Eco Rating aidera les consommateurs à identifier et à comparer les téléphones mobiles les plus durables, tout en encourageant les fournisseurs à réduire l'impact environnemental de leurs appareils. L'initiative Eco Rating a été créée conjointement par Deutsche Telekom, Orange, Telefónica, Telia Company et Vodafone dans le but de fournir des informations cohérentes et précises au grand public sur l'impact environnemental de la production, de l'utilisation, du transport et de l'élimination des smartphones et des téléphones fixes. Orange Belgium lance également un programme Re global : Re, pour Réparation, Reconditionné, Recyclage et Reprise.

Orange Belgium a lancé en mars sa nouvelle génération de décodeurs.

Basée sur l'écosystème Android TV, la nouvelle interface offre un accès direct aux applications natives de fournisseurs de contenus tels que VRT NU et RTBF Auvio. Les clients peuvent ainsi accéder directement aux contenus qu'ils recherchent. Les décodeurs offrent des fonctionnalités telles que le contenu 4K, la commande par la voix et les enregistrements dans le cloud Orange. Grâce à un partenariat avec Streamz, les clients pourront également profiter de l'ensemble du catalogue de ce service de streaming gratuitement pendant 3 mois.

Orange Belgium adapte ses prix, augmente le volume de données de tous ses abonnements mobiles et élargit ses réductions multi-cartes

Afin d'absorber l'impact de l'augmentation rapide des coûts liée au contexte économique, Orange Belgium a adapté certains tarifs depuis le 1er juin. En tant qu'opérateur de nouvelle génération, promettant toujours de suivre et d'anticiper les besoins de ses clients, Orange Belgium a également amélioré le contenu de ses offres et augmenté le volume de données de tous ses abonnements mobiles Go, avec des augmentations allant de 0,5 à 10 GB. La Société a également étendu ses réductions multi-cartes.

Les clients d'Orange Belgium peuvent désormais s'engager en faveur de l'environnement et de l'inclusion sociale via le programme de fidélité Orange Thank You

Orange Belgium offrira désormais aussi à ses clients la possibilité de s'engager et d'agir en convertissant les cadeaux qui récompensent leur fidélité en dons pour des associations belges.

Orange Belgium annonce des nouveautés pour sa marque hey! : un plan tarifaire pour les jeunes, l'application Myhey! et la communauté hey!

Orange Belgium a introduit de nombreuses nouveautés et fait évoluer son portefeuille. Cette nouvelle offre proposera des promotions valides pendant 2 ans : 7- 15 - 25 euros deviennent 5 - 10 - 20 euros, la communauté hey! aura sa propre plateforme en ligne, un plan tarifaire dédié aux jeunes de moins de 26 ans, et l'application Myhey! lancée cet été

Lancement du Fonds Orange Belgium, un fonds d'entreprise destiné à favoriser l'inclusion numérique et sociale

Créé sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin, dans le but de soutenir des initiatives locales, ce fonds a donné son coup d'envoi avec un partenariat majeur entre Orange Belgium et ToekomstATELIERdelAvenir, association bruxelloise qui accompagne et coache les jeunes socialement vulnérables pour les aider à acquérir des compétences et à maximiser leurs chances sur le marché du travail.

Orange Belgium a obtenu la quantité maximale de spectre 5G disponible lors de la vente aux enchères. Le Groupe annonce également l'élimination progressive de la technologie 3G sur son réseau à partir de la mi-2023

Au terme de cette phase de la vente aux enchères, Orange Belgium disposera de droits d'utilisation du spectre pour 2X10 MHz dans la bande 700 MHz, 2X10 MHz dans la bande 900 MHz, 2X15 MHz dans la bande 1800 MHz, 2X15 MHz dans la bande 2100 MHz, et 100 MHz dans la bande 3,6 GHz. Le montant total des droits de licence uniques s'élève à 322 millions d'euros pour une période de 20 ans.

Le spectre supplémentaire, le maximum en ce qui concerne les nouvelles fréquences 5G, permettra à Orange Belgium d'assurer une couverture de haute qualité combinée à une capacité élevée de son réseau mobile de pointe pour ses clients résidentiels et professionnels. Le spectre obtenu lors de la vente aux enchères donne à Orange Belgium les moyens de réaliser ses ambitions en matière de 5G, tout en garantissant des services 4G optimaux.

Afin d'optimiser davantage l'efficacité de son utilisation du spectre, Orange Belgium commencera également à éliminer progressivement la technologie 3G sur son réseau à partir de la mi-2023, pour arrêter définitivement la 3G en 2025. Sa technologie 2G sera maintenue jusqu'à fin 2028. Orange Belgium garantit la continuité de sa technologie 4G qui couvre près de 100% de la population belge.

Orange Belgium lance un Orange Digital Center, un vaste pôle dédié aux initiatives d'inclusion digitale et d'innovation

Afin de réduire la fracture numérique, Orange Belgium a ouvert un Orange Digital Center au cœur de Bruxelles.

L'Orange Digital Center servira de centre de soutien et de développement afin de permettre à tout un chacun d'acquérir des compétences digitales et entrepreneuriales, et de les perfectionner. Le tout grâce à des activités allant de la formation numérique au coaching des petites entreprises et des start-up, dans le cadre d'une véritable trajectoire visant à doper le développement personnel et professionnel.

Second semestre 2022

Démarrage de l'Orange 5G Demo Tour à la côte pour permettre aux clients de découvrir la puissance de la 5G via le jeu vidéo Sea of Thieves

Orange Belgium a donné le coup d'envoi du VRT Summer Tour 2022 afin de faire une démonstration des nombreuses possibilités d'une technologie 5G performante, stable, fiable et rapide, qui renforcera également la capacité du réseau 4G existant. La Société a créé l'Orange 5G Demo Trailer, un semi-remorque autonome et mobile qui permet à tout un chacun de tester la dernière génération de technologie de télécommunications. Les invités font le plein d'informations sur la 5G : ils peuvent poser des questions sur la technologie et jouer à un jeu. L'occasion de découvrir en quoi cette technologie transforme l'expérience de gaming à divers égards.

Orange Belgium a lancé l'application Augmented City pour découvrir Anvers et est fier d'être le partenaire principal de The Tall Ships Races : deux initiatives visant à montrer la puissance de la 5G

En association avec la Ville d'Anvers, Orange Belgium a lancé Augmented City, une application mobile qui offre une expérience de réalité augmentée lors de la visite d'Anvers. Augmented City permettra de visiter Anvers de manière originale et d'en apprendre davantage sur son histoire. Les propriétaires d'un smartphone compatible avec la 5G bénéficieront d'un accès rapide aux données à haut débit et profiteront, dès lors, de fonctionnalités de réalité augmentée divertissantes et pédagogiques.

Orange Belgium dit 'THANK YOU' à ses clients qui ont récolté 265 444 euros pour des associations caritatives belges via le programme de fidélité Orange Thank You ; et redouble d'efforts pour réduire l'impact sur l'environnement et la fracture numérique

En mai 2022, Orange Belgium a étendu son programme de fidélité Orange Thank You en offrant à ses clients la possibilité de faire don de la valeur des cadeaux du programme à des organisations qui promeuvent des pratiques durables et favorisent l'inclusion sociale et numérique. Cette campagne a permis de récolter 265 444 euros au profit d'organisations caritatives locales : Natuurpunt, Natagora et ToekomstATELIERdelAvenir (TADA). Orange Belgium a également reçu le label CO2Neutral pour la 9^{ème} année consécutive.

hey!, la b-brand digitale et innovante d'Orange Belgium, s'associe à la Royale Union Saint-Gilloise, lors de l'affrontement avec le Rangers FC en UEFA Champions League

hey!, la b-brand d'Orange Belgium, est le fier sponsor du club de football Royale Union Saint-Gilloise (USG). Le 2 août, lors

du 3^e tour de qualification de l'UEFA Champions League, hey! a fait sa première apparition au titre de sponsor des joueurs de l'USG à l'occasion de leur rencontre avec le Rangers FC écossais. Parce qu'elle s'identifie pleinement aux valeurs du club et qu'elle entend s'ancrer fortement dans tout le pays, la marque hey! a décidé de s'associer à l'Union Saint-Gilloise. Dans le cadre de cette collaboration, hey! sponsorise les vice-champions de Belgique de la saison dernière lors des matchs européens de l'UEFA Champions League et de l'UEFA Europa League et lors des matchs de la Jupiler Pro League belge.

Le réseau de production cloud-native multi-gigabit d'Orange Belgium prend forme, tandis que l'opérateur accélère le déploiement de la 5G avec ses partenaires Ericsson, Nokia et Oracle

Orange Belgium déploie, en collaboration avec ses partenaires Ericsson, Nokia et Oracle, un réseau 5G central et autonome (stand-alone) sur une architecture cloud-native. Il en résultera des réseaux virtualisés de bout en bout et le meilleur des solutions techniques, IT et de gestion des données. Les partenaires démontrent ensemble l'énorme potentiel de la 5G, tout en investissant dans les services de nouvelle génération. Le réseau 5G central et autonome d'Orange Belgium sur une architecture cloud-native permet le découpage du réseau ("network slicing"), une fonctionnalité du réseau grâce à laquelle chaque tranche est indépendante et dispose de ses propres ressources. Chaque tranche répond aux diverses caractéristiques des applications avec un maximum d'efficacité et de flexibilité. L'équipe technique d'Orange Belgium collabore étroitement avec l'équipe Orange Group Innovation Network, qui a contribué à la préparation de l'intégration, ainsi qu'avec Ericsson pour le cœur de réseau, Oracle Communications pour les fonctions réseau de signalisation et de routage, Nokia pour la gestion des données utilisateurs et la nouvelle radio.

Orange Belgium fête le premier anniversaire de sa marque hey! avec de nouvelles offres et une fête exclusive pour sa communauté

Orange Belgium est fier d'annoncer le premier anniversaire de hey!, sa marque conçue pour répondre aux besoins des clients les plus connectés. Depuis son lancement il y a un an, hey! a réussi à toucher les jeunes générations belges grâce à de nouvelles offres et de nouveaux partenariats et en stimulant un bel esprit de communauté parmi ses jeunes clients. Une offre spéciale anniversaire a été lancée le 3 octobre. 10 GB pour 10 euros pendant 12 mois, qui deviendront 20 GB après 1 an grâce au boost de fidélité. En outre, les fans adeptes de chasse au trésor ont été invités à une fête exclusive le 15 octobre, à l'Atomium de Bruxelles.

Orange Belgium et KPN lancent une étude visant à faire de l'Escaut occidental la voie navigable la plus intelligente du monde grâce à la 5G

Orange Belgium et KPN annoncent aujourd'hui leur collaboration pour étudier de quelle manière la technologie 5G peut accélérer la numérisation de l'une des voies navigables les plus importantes d'Europe. A cet effet, une demande de subvention a été soumise à la Commission européenne. Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste, a présenté les projets

retenus au niveau de l'Europe, dont l'initiative « 5G Estuary », une étude d'Orange Belgium et KPN sur le corridor fluvial Belgique-Pays-Bas. Un corridor numérique transfrontalier : L'apport de l'Escaut occidental est d'une grande importance pour l'économie de la Belgique et des Pays-Bas. Il s'agit de l'une des voies navigables les plus fréquentées au monde, avec un trafic maritime de plus de 150 000 navires par an vers les ports d'Anvers, de Bruges, de Gand, de Terneuzen et de Vlissingen.

Orange Belgium investit dans son réseau pour améliorer l'expérience client et obtient des résultats exceptionnels dans la dernière étude comparative d'Opensignal

Le réseau mobile d'Orange Belgium a reçu une excellente évaluation dans le récent rapport Belgium Mobile Network Experience d'Opensignal. L'opérateur a également décroché le plus grand nombre de récompenses dans la dernière analyse de l'expérience offerte par le réseau mobile belge. En atteignant d'excellents scores pour les catégories centrées sur le client (Games Experience, Upload Speed Experience, Core Consistent Quality et Excellent Consistent Quality), Orange Belgium prouve sa volonté constante d'offrir une expérience client optimale sur le réseau. Orange Belgium s'efforce, en outre, de proposer des services plus efficaces et plus rapides à ses clients.

L'Orange Digital Center lance un nouveau projet de formation gratuite : un partenariat avec La Ferme du Parc Maximilien visant à promouvoir la biodiversité et le bien-être animal de manière pédagogique

Le tout nouvel Orange Digital Center a lancé son premier projet de formation en coopération avec l'ASBL La Maison, qui vient en aide aux enfants et adolescents autistes. Des participants issus de milieux sociaux et de contextes éducatifs très divers ont suivi une formation axée sur le design thinking et l'Internet of Things (IoT). Fort du succès de ce premier projet, un nouveau projet a rapidement été mis en place, en partenariat avec La Ferme du Parc Maximilien. Cette fois, les participants ont travaillé pour cette ferme urbaine, un espace dédié au partage, au jeu et à l'expérimentation, qui accueille toutes les personnes désireuses de se reconnecter à la nature et de protéger l'environnement.

Orange Belgium lance le nouveau pack de gaming Ultra Gaming, qui permet aux gamers de bénéficier de l'offre Xbox All Access de Microsoft : une console Xbox Series S et 24 mois d'accès illimité à des centaines de jeux

Le pack 'Ultra Gaming' est désormais disponible pour les clients d'Orange Belgium grâce à un partenariat stratégique avec Microsoft. Ce pack comprend l'offre Xbox All Access : la console Xbox Series S de nouvelle génération et un abonnement de 24 mois au Xbox Game Pass Ultimate, qui comprend des centaines de jeux de haute qualité, la possibilité de découvrir les nouveautés dès le jour de leur sortie et le mode multijoueur en ligne, ainsi que 5 GB de data supplémentaire pour les abonnements Go. Ce pack gaming séduira aussi les gamers qui souhaitent explorer les avantages du cloud gaming grâce au réseau 5G rapide et fiable d'Orange. Avec ce pack, Orange Belgium et Microsoft

s'associent pour offrir un accès à des jeux populaires comme Halo Infinite et Forza Horizon 5 dans le cadre du Xbox Game Pass Ultimate.

Orange Belgium inaugure un Orange 5G Lab à La Grand Poste de Liège et met en avant plus de huit cas d'application de la 5G en collaboration avec les entreprises locales

Orange Belgium a inauguré son deuxième Orange 5G Lab en Belgique situé à La Grand Poste à Liège. Le nouveau centre accueille les entreprises pour découvrir, tester et développer de nouveaux cas d'application innovants sur la technologie de réseau 5G Stand Alone (5G SA). Le Secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, Thomas Dermine, ainsi que Karine Dussert-Sarthe, EVP Marketing, Design and Open Innovation au sein du Groupe Orange, ont apporté leur soutien à l'inauguration, au cours de laquelle Orange Belgium a présenté plus de huit cas d'application de la 5G. Le nouvel Orange 5G Lab rejoint ainsi le réseau international d'Orange qui compte 16 autres Orange 5G Lab en Europe, propulsant la collaboration et l'innovation à un niveau jamais atteint.

Orange Belgium absorbe sa filiale Upsize

Désireux de rationaliser la structure organisationnelle du Groupe, les Conseils d'administration d'Orange Belgium et d'Upsize, filiale à 100 % d'Orange Belgium, ont décidé de fusionner Upsize au sein d'Orange Belgium. Cette fusion fait d'Orange Belgium l'actionnaire unique de BKM.

Orange Belgium lance la marque HONOR dans ses shops belges en ajoutant une exclusivité à son portefeuille de smartphones : le HONOR 70 adapté aux vlogs

Orange Belgium a lancé la marque HONOR dans son portefeuille de smartphones et a obtenu l'exclusivité opérateur pour le lancement du HONOR 70 en Belgique. L'élégant HONOR 70 intègre un puissant système à double appareil photo ainsi que des fonctionnalités de vlogging innovantes. Conformément à la volonté d'Orange Belgium d'offrir à ses clients des produits durables, le HONOR 70 affiche un Eco Rating de 81, ce qui en fait l'un des smartphones les plus écologiques du catalogue.

Orange Belgium signe la charte DigitAll et affirme son engagement à investir en continu dans l'amélioration de l'inclusion numérique en Belgique

Orange Belgium a signé la Charte pour l'inclusion numérique en Belgique afin de souligner son engagement à améliorer l'inclusion numérique dans la société belge. Orange Belgium continuera à promouvoir l'inclusion numérique au sein et en dehors de son organisation en soutenant les campagnes qui visent à en faire un objectif prioritaire. Le grand public n'a, en effet, pas encore suffisamment conscience de l'ampleur réelle du problème et des groupes touchés par la fracture numérique. Réduire ensemble la fracture numérique. L'inclusion numérique est une priorité sociale importante pour Orange Belgium. Malgré les résultats encourageants du rapport DESI (voir ci-dessous), le nouveau Baromètre de l'inclusion numérique (de la Fondation Roi Baudouin) révèle que 46 % des Belges se trouvent en situation de vulnérabilité numérique. Orange Belgium, en présence des partenaires

fondateurs BNP Paribas Fortis et Proximus, a signé la Charte pour l'inclusion numérique en Belgique, pour démontrer son engagement à améliorer l'inclusion numérique dans la société belge. La Charte pour l'inclusion numérique en Belgique, un engagement des secteurs privé, public et social du pays, reflète l'engagement des organisations signataires à œuvrer ensemble à la promotion de l'inclusion numérique à tous les niveaux de la société belge.

Orange Belgium augmente tous ses volumes de données mobiles de façon substantielle et poursuit sa stratégie segmentée afin d'enrichir ses offres Orange et de rester ultra compétitif avec hey!

En tant qu'opérateur de nouvelle génération, Orange Belgium promet de suivre et d'anticiper les besoins de ses clients. Le Groupe a donc décidé de doubler au minimum le plafond de données de tous ses abonnements mobiles Go, jusqu'à 300 GB. Tous les clients résidentiels bénéficieront ainsi de données supplémentaires. L'amélioration continue des offres d'Orange Belgium pour correspondre aux standards européens en termes de quantité de données conduira la marque Orange à étoffer ses offres premium et être de plus en plus attractive pour les familles. Par conséquent, les clients mobiles qui ajouteront des services d'internet fixe et/ou de télévision à leur abonnement (devenus convergents) ou des abonnements mobiles supplémentaires (devenus multiscartes), bénéficieront d'une remise supplémentaire jusqu'à 14 euros par abonnement. Également désireux d'absorber l'impact de l'augmentation actuelle des coûts liés au contexte économique et de poursuivre ses investissements (de réseau), Orange Belgium adaptera plusieurs de ses tarifs. Ces changements sont effectifs depuis le 15 janvier 2023. Le contexte économique actuel est marqué par un niveau d'inflation sans précédent. Les prix de l'énergie et des équipements technologiques, ainsi que les tarifs de gros et les coûts salariaux, augmentent rapidement. Cela impacte la structure des coûts d'Orange Belgium, de ses fournisseurs et de ses partenaires. Par conséquent, l'opérateur doit adapter plusieurs prix pour maintenir la qualité des services et le niveau d'investissement d'Orange Belgium.

Orange Belgium participe à l'initiative de la Commission européenne 'Laptops for Ukraine' via un don d'appareils, ainsi qu'en apportant un soutien supplémentaire via le Fonds Orange Belgium

Orange Belgium a décidé de donner 700 ordinateurs portables à la société civile ukrainienne, de même que 50 000 euros aux ONG qui se consacrent à l'inclusion numérique en Belgique, via son Fonds Orange Belgium. L'opérateur télécom répond ainsi à un appel au don d'appareils lancé par la Commission européenne au début du mois, et concrétise également son engagement en faveur de l'inclusion numérique.

2. Commentaires relatifs aux comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100%), la société mère, et les filiales d'Orange Belgium : la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A. (100 %), Upsize N.V. (consolidé à 100 % jusqu'au 3 juin 2022), BKM N.V. (100 %), CCP@S BV (100 %) et MWinz S.R.L. (50%).

Orange Belgium S.A. (dont l'actionnaire majoritaire ultime est Orange S.A.) est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Orange Communications Luxembourg S.A., société de droit luxembourgeois, a été acquise le 2 juillet 2007 par Orange Belgium S.A.. L'acquisition a porté sur 90 % des actions d'Orange Communications Luxembourg S.A.. Les 10 % restants ont été acquis le 12 novembre 2008. L'entreprise consolide les résultats d'Orange Communications Luxembourg S.A. selon la méthode de l'intégration globale depuis le 2 juillet 2007.

IRISnet S.C.R.L. est une société créée en juillet 2012 en collaboration avec les autorités bruxelloises, destinée à reprendre les activités de l'association temporaire IRISnet. Elle assure l'exploitation du réseau de fibre optique IRISnet 2 et la fourniture de services de téléphonie fixe, de transmission de données (internet, mail) et autres, associés aux réseaux (vidéoconférence, vidéosurveillance, etc.). La reprise des activités a eu lieu le 1^{er} novembre 2012. Au sein de cette nouvelle structure juridique, Orange Belgium a fait apport de 3 450 000 euros, équivalant à 345 000 des 1 225 000 actions émises par la société. En raison de la structure de la transaction, IRISnet S.C.R.L. est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Smart Services Network S.A. (SSN) est une société belge qui distribue des services dans le domaine des télécommunications et de l'énergie, dont ceux d'Orange Belgium et de Luminus. L'accès au marché de SSN repose sur le principe du marketing de réseau. SSN dispose d'un réseau de plus de 1 000 consultants indépendants. Smart Services Network S.A., société de droit belge, a été créée le 30 septembre 2014. Orange Belgium S.A. a souscrit à hauteur de 999 900 euros équivalant à 9 999 actions sur un total de 10 000 actions émises par la société. Atlas Services Belgium S.A. a libéré un apport en numéraire de 100 euros, équivalant à 1 action. En 2016, Orange Belgium S.A. libérait un apport de 700 000 euros en vue de l'augmentation du capital de Smart Services Network S.A., équivalant à 7 000 actions. Le 25 mars 2022, les pertes reportées ont été intégrées dans le capital de la société pour un montant de 1.041.610,41 euros et une augmentation de capital de 341.610,41 euros a été financée. Après ces opérations, le capital de la société s'élève à 1.000.000,00 euros.

Walcom Business Solutions S.A., société de droit belge, a été constituée le 13 juillet 2017. Walcom Business Solutions S.A. est spécialisée dans la vente de produits et services de télécommunications pour le marché professionnel. Orange Belgium S.A. a souscrit à 99 actions sur un total de

100 actions émises par Walcom Business Solutions S.A., à hauteur de 60 885 euros. Walcom S.A., liquidée au cours de l'exercice 2020, a souscrit à 1 action, à hauteur de 615 euros. La société consolide les résultats de Walcom Business Solutions S.A. à 100 % selon la méthode de l'intégration globale depuis le 13 juillet 2017.

A3Com S.A. était déjà un agent exclusif d'Orange Belgium, spécialisé dans la vente de produits et de services de télécommunications pour les clients résidentiels via un réseau de 12 magasins Orange situés dans la région de Bruxelles. A3Com S.A., société de droit belge, a été acquise par Orange Belgium S.A. le 30 septembre 2017. L'acquisition portait sur 100 % des 630 actions d'A3Com S.A. La société consolide les résultats d'A3Com S.A. selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} octobre 2017.

A&S Partners S.A., également déjà agent d'Orange Belgium, fournit des services de télécommunications à des clients B2B situés dans la région de Bruxelles via une équipe de vente dédiée de 35 professionnels intervenant sous la marque AS Mobility. Société de droit belge, A&S Partners S.A. a été acquise par Orange Belgium S.A. le 30 septembre 2017. L'acquisition portait sur 100 % des 620 actions d'A&S Partners S.A.. La société consolide les résultats d'A&S Partners S.A. selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} octobre 2017.

Upsize N.V. est une holding acquise le 31 juillet 2019 pour une valeur d'entreprise de 52,4 millions d'euros. L'acquisition portait sur 100% des 60 000 actions d'Upsize N.V. La société consolide les résultats d'Upsize N.V. à 100 % selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} août 2019. Le 1^{er} juillet 2022, Upsize N.V. a été fusionnée au sein d'Orange Belgium S.A., qui est depuis lors actionnaire à 100 % de BKM N.V.

BKM N.V. est un intégrateur ICT national et un pionnier des solutions de cloud UCC. Upsize N.V. détient 100 % des 2 329 actions de BKM N.V. BKM N.V. dispose d'une solide expérience sur les marchés des PME et des CMA en Belgique. Les 220 spécialistes de BKM travaillent dans quatre domaines d'expertise : solutions de communications unifiées et de collaboration (UCC) ; solutions informatiques et de sécurité ; solutions documentaires et visuelles; et solutions de connectivité.

CC@PS BV fournit des solutions documentaires et visuelles aux PME via une équipe de 13 spécialistes, principalement en Flandre Occidentale. BKM N.V. détient 100 % des 750 actions de CC@PS

MWinz S.R.L. est une opération conjointe à égalité de parts entre Orange Belgium S.A. et Proximus S.A., qui en détiennent chacun 50 %, chargée de gérer le réseau d'accès mobile unilatéral et partagé des deux sociétés. En 2019, les deux sociétés ont décidé de partager leurs réseaux d'accès mobile afin de répondre à la demande croissante de la clientèle en matière de qualité des réseaux mobiles et de couverture à l'intérieur des bâtiments. Cet accord favorisera également un déploiement plus rapide et plus complet de la 5G en Belgique. Tout en partageant leurs réseaux d'accès mobiles, les deux opérateurs conserveront le contrôle intégral de leurs propres spectres de fréquence afin de maintenir la

différenciation entre leurs services respectifs. Société de droit belge, MWingz S.R.L. a été constituée le 6 décembre 2019. Orange Belgium S.A. a souscrit à hauteur de 1 euro équivalant à 1 action sur les 2 actions émises par la société. Proximus S.A a souscrit à hauteur de 1 euro pour acquérir

l'autre action. En avril 2020, Orange Belgium a participé à l'augmentation de capital de MWingz S.R.L. à hauteur de 1 599 999 euros. Orange Belgium détient 50% des actions de MWingz S.R.L. La société est en activité depuis le 1^{er} avril 2020.

2.1 État consolidé du résultat global

en millions d'euros	2021	2022	Variation
Clients mobiles « retail » (hors MVNO)	5 232	5 539	5,9%
Chiffre d'affaires	1 363,5	1 391,2	2,0%
Services facturés aux clients	945,1	1 009,5	6,8%
Vente d'équipement	141,1	147,7	4,7%
Services aux opérateurs	241,9	210,2	-13,1%
Autres revenus	35,3	23,8	-32,5%
EBITDAaL	353,0	373,7	5,9%
% du chiffre d'affaires	25,9%	26,9%	
Bénéfice net consolidé	39,7	58,2	46,6%
Bénéfice net par action ordinaire (€)	0,66	0,97	47,0%
eCapex ¹	-204,1	-220,0	7,8%
% du chiffre d'affaires	15,0%	15,8%	
Cash-flow opérationnel ²	148,9	153,7	3,2%
Cash-flow organique	104,8	-115,2	-209,9%
Endettement financier net	69,5	190,7	+174,4%
Endettement financier net / EBITDAaL présenté	0,2	0,5	

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. En 2022, Orange Belgium a capitalisé 253,6 millions d'euros

2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 391,2 millions d'euros en 2022, en hausse de 2,0 % en glissement annuel. Le chiffre d'affaires provenant des services facturés aux clients a atteint 1 009,5 millions d'euros, soit une progression de 6,8 %, porté par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+13,0 %) ainsi que du chiffre d'affaires des services fixes (+14,2 %). Par ailleurs, la vente d'équipement a augmenté, tandis que les revenus des services aux opérateurs ont connu une baisse, due principalement à une diminution du trafic SMS.

Résultat des activités d'exploitation avant amortissement et autres charges d'exploitation

L'EBITDAaL a progressé de 5,9 % à 373,7 millions d'euros, porté par l'accroissement des revenus des services facturés au client et par la maîtrise des coûts. La marge d'EBITDAaL a connu une amélioration de 97 pb pour atteindre 26,9 %.

Le total des charges opérationnelles pour l'exercice entier s'est accru de 0,7 % à 1 017,5 millions d'euros. Les différentes charges se décomposent de la manière suivante :

- Les coûts directs ont augmenté de 0,5 % à 574,0 millions d'euros, ce qui s'explique principalement par l'augmentation du coût des équipements et des coûts de l'activité câble, en partie compensée par la diminution des coûts de gros et des autres coûts directs.
- Les charges de personnel se sont accrues de 5,7 % à 157,0 millions d'euros, ce qui dû en partie à une hausse des niveaux d'activité et à une indexation des salaires accrue.
- Les coûts indirects se sont inscrits en baisse de 1,7 % à 283,7 millions d'euros, ce qui résulte principalement des efforts de maîtrise des coûts.

en millions d'euros	2021	2022	Variation
Coûts directs	-570,9	-574,0	0,5%
Charges de personnel	-148,6	-157,0	5,7%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs et coûts de financement de contrat de location	-288,7	-283,7	-1,7%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	-54,1	-53,7	
	-1 008,2	-1 014,8	0,7%

Amortissements et autres charges d'exploitation

Les amortissements corporels et incorporels sont passés de 279,2 millions d'euros en 2021 à 246,5 millions d'euros en 2022.

Perte de valeur des écart d'acquisition

La perte de valeur des écart d'acquisition est soumis chaque année à un test de dépréciation. Pour BKM N.V., la valeur recouvrable n'étant pas supérieure à la valeur comptable, une dépréciation de 22,4 millions d'euros a été comptabilisée en 2022 en plus des 14,9 millions d'euros enregistrés en 2021. Les autres écarts d'acquisition restent inchangés.

EBIT

L'EBIT a connu une augmentation, passant de 55,7 millions d'euros en 2021 à 95,7 millions d'euros en 2022.

Résultat financier

Les charges financières nettes se sont accrues, passant de 3,2 millions d'euros en 2021 à 14,1 millions d'euros en 2022.

Impôts

Pour l'exercice, la charge d'impôt s'est accrue, passant de 12,8 millions d'euros en 2021 à 23,5 millions d'euros en 2022.

Bénéfice net et bénéfice par action

Le bénéfice net de l'exercice 2022 est ressorti à 58,2 millions d'euros. Le bénéfice net par action s'est établi à 0,97 euro en 2022, contre 0,66 euro un an plus tôt.

2.2 État consolidé de la situation financière

Actif

Les écarts d'acquisition sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Pour BKM N.V., la valeur recouvrable ne dépassant pas la valeur comptable, une perte de valeur de 14,9 millions d'euros a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2021. Pour la même raison, une deuxième dépréciation a été comptabilisée à la fin de l'année 2022, ramenant la valeur écart d'acquisition de BKM N.V. à zéro. Les autres écarts d'acquisition sont restés inchangés.

Aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée en 2022. La valeur comptable à la fin de l'année est de 67,0 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles se rapportent principalement aux licences de téléphonie mobile et aux droits d'utilisation du spectre. La valeur comptable nette à la fin de l'année était de 784,6 millions d'euros, contre 247,4 millions d'euros à la fin de l'année précédente. L'augmentation provient principalement des licences de spectre acquises et payées en 2022 ou à payer principalement en 2023 et pendant la période de disponibilité pour l'utilisation.

Les immobilisations corporelles englobent avant tout des installations et des équipements de réseau. La valeur comptable nette à la fin de l'année était de 644,6 millions d'euros, contre 662,8 millions d'euros à la fin de 2021.

Les droits d'utilisation des actifs loués sont liés à l'application de la norme IFRS 16 et ont diminué de 299,2 millions d'euros à 260,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les actifs dérivés à long terme s'élèvent à 9,9 millions d'euros et correspondent à la juste valeur des dérivés financiers introduits dans le cadre de la stratégie de couverture des intérêts.

Les stocks ont augmenté de 1,5 million d'euros pour atteindre 25,5 millions d'euros, principalement en raison de ruptures de stock pour certaines références liées à la crise des composants électroniques observée à la fin de l'année 2021.

Les créances clients ont diminué, passant de 188,1 millions d'euros à la fin de 2021 à 166,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette baisse est principalement due à la diminution des factures d'itinérance en suspens à la fin de l'année.

Les autres actifs courants et les charges payées d'avance ont diminué de 1,3 million d'euros à 11,4 millions d'euros en 2022, principalement en raison de la baisse des charges constatées d'avance.

Les autres actifs liés aux contrats avec les clients s'élèvent à 71,5 millions d'euros, soit une augmentation de 9,9 millions d'euros par rapport à 2021. Cette variation est due à l'évolution du nombre de contrats subventionnés et à l'augmentation de la valeur des offres subventionnées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 17,8 millions d'euros pour atteindre 35,9 millions d'euros à la fin de l'année.

Capitaux propres et passifs

Les capitaux propres ont augmenté de 64,8 millions d'euros pour atteindre 689,0 millions d'euros. La variation des bénéfices non distribués (64,8 millions d'euros) est principalement due au bénéfice net de la période (58,6 millions d'euros) et à la variation des OCI.

Les passifs non courants ont augmenté, passant de 464,9 millions d'euros à la fin de 2021 à 557,1 millions d'euros à la fin de 2022. La variation se répartit entre les diminutions des passifs de location à long terme (37,7 millions €) et des provisions pour démantèlement à long terme (€22,6 millions), compensées par l'augmentation des actifs non courants à payer (150,3 millions €) liée au spectre acquis en 2022.

Les passifs courants ont augmenté, passant de 570,6 millions d'euros à la fin de 2021 à 845,5 millions d'euros à la fin de 2022. Cette augmentation résulte principalement de la comptabilisation des fréquences acquises en 2022 mais payables en juin 2023 et juillet 2023, de l'accord de facilité de crédit en 2022 pour 104,2 millions d'euros et à une diminution des dettes commerciales pour -35 millions d'euros.

Dividendes

Compte tenu de l'impact sur le bilan de l'acquisition de VOO, le Conseil d'administration ne proposera pas de dividende au titre de l'exercice 2022 lors de l'Assemblée générale.

2.3 Liquidités et ressources en capital

Flux de trésorerie

Orange Belgique utilise le flux de trésorerie opérationnel et le flux de trésorerie organique comme mesures de performance clés pour l'analyse de la génération de flux de trésorerie. Le tableau ci-dessous présente le rapprochement avec la dette nette.

Le flux de trésorerie opérationnel est défini comme l'EBITDAaL moins les eCapex (à l'exclusion des droits de licence). Le flux de trésorerie opérationnel a augmenté de 4,8 millions d'euros, principalement en raison de l'augmentation de l'EBITDAaL (+20,7 millions d'euros par rapport à 2021), partiellement compensée par une augmentation des investissements de 15,9 millions d'euros.

Le flux de trésorerie organique mesure le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation moins les eCapex et le remboursement des obligations de location, augmenté du produit de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles et ajusté pour les paiements d'acquisition de licences de télécommunications.

Le flux de trésorerie organique est passé de 104,8 millions d'euros à 115,2 millions d'euros, principalement en raison de l'acquisition de licences de spectre payées en 2022.

Le flux de trésorerie organique provenant des activités de télécommunications correspond au flux de trésorerie organique ajusté pour l'acquisition de licences de spectre. En 2022, ce KPI était de 105,3 euros, contre 126,6 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

en millions d'euros	2021	2022
EBITDAaL	353,0	373,7
eCAPEX ¹	-204,1	-220,0
Cash-flow opérationnel ²	148,9	153,7
Résultat net consolidé	39,7	58,2
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	397,9	392,5
Variation du besoin en fonds de roulement	-21,2	-25,3
Autres décaissements nets	-48,6	-35,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité	367,9	389,5
eCapex	-225,9	-473,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	14,7	20,5
Remboursements des dettes locatives	-51,8	-51,6
Cash-flow organique	104,8	-115,2
en millions d'euros	21,8	220,5
Résultat net consolidé	126,6	105,3

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. En 2022, Orange Belgium a capitalisé 556,9 millions d'euros.

2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Endettement net

En fin d'exercice, l'endettement financier net s'élevait à 190,7 millions d'euros, contre 69,5 millions d'euros à la fin de 2021. Elle comprend une facilité de crédit renouvelable d'Orange S.A. et des lignes de crédit auprès de banques.

Les emprunts intergroupes augmenteront de 104,7 millions d'euros en raison du financement des enchères de

fréquences. Cette position d'endettement à court terme sera refinancée par un prêt à long terme en 2023, lorsque les licences acquises restantes auront été payées.

Au 31 décembre 2022, le ratio d'endettement est resté très prudent, avec un ratio dette nette/EBITDAaL de 0,5x.

en millions d'euros, fin de la période	31.12.2021	31.12.2022
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-24,0	-35,9
Quasi-disponibilités	-29,8	0,0
	-53,7	-35,9
Passif financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	0,0	104,7
Emprunts bancaires	1,5	1,1
Emprunts inter-sociétés à long terme	121,8	120,8
	123,3	226,6
Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	69,5	190,7
Dette nette/EBITDAaL présenté	0,2	0,5

3. Comptes statutaires 2022 d'Orange Belgium S.A.

Le compte de résultat et le bilan d'Orange Belgium S.A. sont présentés aux pages 139 à 142. Les comptes annuels détaillés de la société Orange Belgium S.A. sont disponibles sur le site de la Centrale des bilans (<http://www.nbb.be/fr>).

Les principaux changements dans le compte de résultat et le bilan sont quasiment identiques à ceux décrits dans la section 2 du présent rapport de gestion.

4. Événements survenus après la date de clôture

Orange Belgium et Telenet ont signé deux accords commerciaux de vente en gros donnant accès à leurs réseaux respectifs hybride fibre-coaxial et fibre optique jusqu'au domicile.

Orange Belgium et Telenet ont signé deux accords commerciaux de vente en gros de services fixes, dont l'entrée en vigueur est subordonnée à la réalisation de la transaction relative à l'acquisition de 75 % moins une action de VOO par Orange Belgium. Les accords donneront accès aux réseaux fixes de l'autre partie pour une période de 15 ans et couvrent à la fois les technologies actuelles hybride fibre-coaxial et les futures technologies de fibre optique jusqu'au domicile dans les deux zones de réseau. Orange Belgium estime que ces accords favoriseront les investissements, et seront bénéfiques pour les clients et pour la concurrence sur le marché belge des télécommunications. Avec ces accords, Orange Belgium s'assure tout d'abord un accès au réseau hybride fibre-coaxial de Telenet et à son futur réseau fibre optique jusqu'au domicile pendant 15 ans, un élément-clé pour renforcer sa stratégie de convergence à l'échelle nationale. Combiné à son réseau mobile de pointe et à la modernisation du réseau VOO dans les régions de Wallonie et de Bruxelles-Capitale, Orange Belgium démocratisera l'expérience du débit fixe et mobile multi-gigabit dans tout le pays. De plus, Orange Belgium fournira à Telenet un accès de gros au réseau hybride fibre-coaxial de VOO et Brutélé et à son futur réseau fibre optique jusqu'au domicile dans les régions de Wallonie et de Bruxelles-Capitale. Cela permettra également à Telenet de devenir un client de gros, ce qui augmentera la pénétration du réseau et le retour sur les investissements de modernisation. L'entrée en vigueur de ces conventions est soumise à la réalisation de l'opération d'acquisition de 75 % moins une action de VOO par Orange Belgium qui requiert notamment l'approbation de la Commission européenne.

5. Perspectives

Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2023, une anticipation qui tient compte d'une nouvelle progression de sa base clients avec forfaits et de sa base clients convergents. Pour 2023, la société vise un EBITDAaL compris entre 360 millions d'euros et 375 millions d'euros. Ces prévisions sont à iso-marché

Accord de partage de RAN entre Orange Belgique et Proximus

Le 25 novembre 2019, Orange Belgium et Proximus ont signé un accord visant à établir une coentreprise 50-50 pour partager des réseaux d'accès radio mobile, couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G. Telenet a déposé une plainte contre cet accord auprès de l'autorité nationale de la concurrence. Le 10 janvier 2020, l'autorité de la concurrence a décidé, par le biais de mesures provisoires, que l'IBPT était autorisé à poursuivre l'évaluation de l'accord pendant une période supplémentaire de deux mois. Ces mesures ont expiré le 16 mars 2020 et Orange Belgique et Proximus ont repris le travail de mise en œuvre du projet. Le 1er avril 2020, les deux entreprises ont transféré les personnes concernées vers la nouvelle opération commune «MWingz».

Le 30 janvier 2023, l'autorité nationale de la concurrence a annoncé sa décision selon laquelle l'accord de partage du RAN n'entraîne pas de restriction (potentielle) de la concurrence, ni au niveau de la vente aux enchères du spectre, ni sur les marchés de détail et de gros des services de télécommunications mobiles. Cette décision met fin à la plainte de Telenet contre l'accord, sans autre effet sur l'accord. Le délai d'appel ayant expiré, la décision est définitive.

Acquisition de VOO

Le 20 mars 2023, la Commission européenne a approuvé l'acquisition de 75% moins une action du capital de VOO SA par Orange Belgium. Cette décision, qui valide les engagements déjà pris par Orange Belgique, permet à la société de procéder à l'acquisition.

Aucun des événements susmentionnés n'était un événement d'ajustement et aucun autre événement d'ajustement n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle les états financiers ont été autorisés à être publiés.

et ne prennent pas en compte l'intégration de VOO. Par ailleurs, le montant total des eCapex devrait se situer entre 210 millions d'euros et 230 millions d'euros.

Les perspectives pour 2023 ne prennent pas en compte l'intégration de VOO.

6. Litiges

La section ci-après présente un aperçu des litiges d'Orange Belgium.

Télécom Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord au début de 2021 avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022.

Un montant de 491.833,48 euros a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021. Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446.625 euros du protocole d'accord, aucune contribution n'était plus due à la Région wallonne en décembre 2022. La contribution à verser à la Région wallonne en février 2023 sera déterminée fin janvier 2023, en tenant compte de toutes les taxes locales 2021 et 2022 levées et/ou connues à cette date.

Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont eu lieu en octobre 2021 et le Tribunal a statué le 8 décembre 2021 que Telenet avait enfreint la réglementation en n'accordant pas l'accès à son réseau à Orange Belgium. Le Tribunal a mandaté un expert pour calculer le préjudice résultant de l'infraction de Telenet. L'expert a déposé son rapport et ses honoraires devant le tribunal le 18 novembre 2022. Les parties peuvent échanger leurs conclusions sur le rapport et les honoraires de l'expert. Un jugement définitif peut être attendu en Q2 2023.

Euphony Benelux S.A. (en faillite)

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience

du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions.

L'affaire a été traitée devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'audience du 3 octobre 2022. Par arrêt rendu le 25 octobre 2022, la Cour a déclaré la demande de commissions airtime ainsi que la demande d'indemnisation complémentaire totalement non fondées. La Cour a laissé un point ouvert car elle a décidé qu'elle ne disposait pas d'informations suffisantes pour le traiter et a rouvert les débats à l'audience du 24 avril 2023.

Points de transit – liens d'interconnexion

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5.000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal d'entreprise de Malines. Le 22 avril 2022 le Tribunal a presque entièrement rejeté la demande de Telenet et n'a retenu qu'un montant de 21.750 euros pour les frais mensuels. Telenet a fait appel du jugement devant la cour d'appel d'Anvers. La Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange des conclusions et les plaidoiries auront lieu le 6 septembre 2023.

Révision des décisions des analyses de marchés de 2018

La CRC a initié la révision des décisions des analyses de marché de 2018 qui fixent le cadre de la régulation des réseaux câbles, cuivre et fibre en Belgique. Une nouvelle décision finale n'est pas attendue en 2023.

Attribution de nouveaux droits d'utilisation du spectre (700, 900, 1400 MHz), renouvellement des droits d'utilisation du spectre existants (900, 1800, 2100 MHz)

Le 21 octobre 2021, le Conseil des ministres a approuvé les arrêtés royaux régissant les enchères pour le spectre 5G et le renouvellement du spectre existant. Ces arrêtés royaux ont été publiés le 23 décembre 2021 et contiennent des fréquences réservées pour un nouvel opérateur potentiel.

Le 14 janvier 2022, l'IBPT a publié l'appel à candidatures pour l'enchère pour l'attribution du nouveau spectre 5G (700 MHz, 1400 MHz, 3600 MHz) et le renouvellement du spectre 2G et 3G existant (900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz).

Nouvelles attributions du spectre : 700, 3600 et 1400 MHz

Les enchères pour les bandes de fréquences 5G se sont terminées le 20 juin 2022. Orange Belgium a acquis 2x10 MHz dans la bande de fréquences 700 MHz et 100 MHz dans la bande de fréquences 3,6 GHz pour un montant total de 178 millions d'euros. Les droits d'utilisation sont valables du 1 septembre 2022 pour une durée de 20 ans pour les droits 700 MHz. Les droits d'utilisation de la bande 3,6 GHz sont valables jusqu'en mai 2040. Le 20 juillet 2022, l'enchère supplémentaire pour l'attribution de 90 MHz dans la bande de fréquences 1400 MHz pour une durée de 20 ans s'est terminée. Orange Belgium a acquis 30 MHz pour un prix de 70 millions d'euros. Les droits d'usage s'appliqueront à partir du 1^{er} juillet 2023.

Renouvellement des attributions de spectre existantes : 900, 1800 et 2100 MHz

Concernant les licences pour les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz qui ont expiré en mars 2021, l'IBPT a accordé des droits d'utilisation temporaires successifs chacun pour une période de six mois. La décision de l'IBPT du 13 septembre 2022 a prolongé les droits d'utilisation temporaires une dernière fois jusqu'à fin 2022.

Lors de l'enchère qui s'est terminée le 20 juin 2022, Orange Belgium a acquis 2 x 10 MHz dans la bande 900 MHz, 2 x 15 MHz dans la bande 1800 MHz et 2 x 15 MHz dans la bande 2100 MHz. Les nouveaux droits d'utilisation des bandes 900, 1800, 2100 MHz s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2023. Le montant pour l'obtention de ces licences est de 144 millions d'euros et elles sont valables pour une durée de 20 ans.

Telenet a initié une action en justice contre les arrêtés royaux réservant du spectre à un nouvel opérateur (700 MHz, 900-1800-2100 MHz). Cette procédure est encore en cours.

5G Sécurité

La loi concernant la sécurité des réseaux 5G a été approuvée par le parlement fédéral le 17 février 2022 et est entrée en vigueur le 21 mars 2022.

Un premier arrêté royal exécutif relatif à l'identification des zones sensibles a été publié le 25 novembre 2022. Les autres arrêtés royaux exécutifs devraient être publiés début 2023.

RAN-sharing agreement entre Orange Belgium et Proximus

Le 25 novembre 2019, Orange Belgium et Proximus ont signé un accord pour créer une joint-venture à 50-50 afin de partager un réseau d'accès radio mobile, englobant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G. Telenet a déposé une plainte auprès de l'autorité belge de la concurrence contre cet accord. Le 10 janvier 2020, l'autorité de concurrence a décidé par mesure provisoire que l'IBPT peut poursuivre l'évaluation de l'accord pendant une période supplémentaire de 2 mois. Cette mesure a pris fin le 16 mars 2020, et Orange Belgium et Proximus ont pu reprendre les travaux pour la mise en œuvre du projet. Le 1 avril 2020, les deux sociétés ont transféré des employés à l'entité nouvellement créée conjointement «MWingz».

Le 30 janvier 2023, l'Autorité de la concurrence a publié l'avis de l'Auditeur selon lequel l'accord de partage du RAN n'entraîne pas de restriction (potentielle) de la concurrence, tant au niveau des enchères du spectre qu'au niveau des marchés de détail et de gros des services de télécommunications mobiles. Par cet avis, la plainte de Telenet est rejetée sans impact pour l'accord. Le délai de recours étant passé, la décision est devenue définitive.

Tarifs sociaux dans le secteur des télécoms

Le gouvernement fédéral réforme les modalités (techniques, financières, opérationnelles) du tarif social pour certains bénéficiaires.

Au cours du mois de décembre 2021, l'IBPT a organisé une consultation publique sur le projet de loi révisant les tarifs sociaux. Le gouvernement fédéral est parvenu à un accord politique sur la réforme en novembre 2022. Les nouvelles propositions comprennent une modification du groupe de bénéficiaires, la révision du processus d'attribution des tarifs sociaux et la définition d'une offre tarifaire sociale comme un tarif de base fixe pour un service Internet, éventuellement en combinaison avec la télévision. Les modalités de la nouvelle approche doivent être précisées. Le nouveau régime de tarifs sociaux devrait être introduit le 1 janvier 2024.

7. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Compte tenu des résultats financiers du groupe Orange Belgium au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'article 3:6 §1 (6°) du Code des sociétés et des associations,

relatif à la justification des règles comptables de continuité, ne trouve pas à s'appliquer.

8. Autres informations requises en vertu des articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations

Art 3:6 §1.4 – Recherche et Développement : l'entreprise mène de telles activités, notamment dans le domaine du câble. Orange Belgium a récemment développé un brevet et bénéficie de déductions fiscales suite à ses activités de R&D.

Art 3:6 §1.7 – Actions propres : il convient de se référer à la note 9 des états financiers IFRS.

Art 3:6 §1.7 – Utilisation d'instruments financiers : il convient de se référer à la note 8 des états financiers IFRS.

Art 3:6 §4/ Art 3:32 §2 – Information non financière. Conformément aux Art 3:6 §4 et Art 3:32 §2, Orange Belgium S.A. est dispensée de l'obligation de préparer et de communiquer les informations non financières, car elle est également une filiale d'Orange S.A. qui prépare un rapport annuel consolidé du Conseil d'administration, conformément à la directive européenne applicable.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Orange Belgium SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'Orange Belgium SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 6 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'Orange Belgium SA durant six exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 1.671.376.977 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 41.034.099 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du chiffre d'affaires provenant des activités de télécommunication

Nous référons à l'annexe 6.10 des comptes annuels.

- Description

La reconnaissance du chiffre d'affaires est un risque inhérent au secteur des télécommunications, entre autres dû à la complexité des systèmes de facturation, l'important flux de données traitées pour déterminer la facturation et le chiffre d'affaires, la combinaison des différents produits vendus et les changements de prix et des promotions introduits au cours de l'année.

- Nos procédures d'audit

Nous avons pris connaissance des processus liés à la reconnaissance du chiffre d'affaires, de la signature du contrat, à l'utilisation des services jusqu'à la facturation et au recouvrement des créances.

Nous avons pris en compte le niveau avancé d'intégration des différents systèmes informatiques en place, en impliquant des spécialistes en informatique dans nos équipes d'audit et en testant la conception, la mise en œuvre et l'efficacité des principaux contrôles automatisés des systèmes informatiques pertinents impactant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons:

- identifié les principaux contrôles mis en place par Orange Belgium en lien avec le cycle du chiffre d'affaires, pertinents pour notre audit et procédé aux tests de leur efficacité;
- examiné un échantillon de factures clients et procédé à la revue des documents justificatifs (bons de commande ou contrats et preuves de paiement);
- examiné un échantillon de soldes de clôture de revenus à reporter et revenus acquis et procédé à la revue des documents justificatifs;
- évalué le traitement comptable des nouveaux produits et promotions significatives introduites au cours de l'exercice; et
- examiné une sélection d'écritures manuelles impactant le chiffre d'affaires en fin de l'exercice en comparant ces écritures avec nos propres calculs et estimations et en les corroborant avec leur documents justificatifs respectifs.



Valorisation des participations

Nous référons aux annexes 6.4.1, 6.12 et 6.15 des comptes annuels.

- Description

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des participations s'élève à EUR 82.203.424. La perte de valeur sur les participations comptabilisée pour l'année 2022 s'élève à EUR 18.199.402.

Orange Belgium procède à un test de dépréciation à la fin de l'année lorsqu'il existe une indication de perte de valeur pour une certaine filiale. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, dans la mesure où la perte de valeur est durable. La valeur recouvrable est déterminée par Orange Belgium, en fonction de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

L'évaluation de la valeur d'utilité nécessite de nombreuses estimations et appréciations de la part des préposés de la Société, notamment l'évaluation de l'environnement concurrentiel, économique, financier des pays dans lesquels une certaine filiale opère, la capacité à générer les flux de trésorerie opérationnels découlant des plans financiers, le niveau d'investissements à réaliser ainsi que les taux d'actualisation et de croissance retenus dans le calcul des valeurs recouvrables.

- Nos procédures d'audit

Nous avons obtenu une compréhension de la procédure mise en place par Orange Belgium pour effectuer le test de dépréciation et notamment la revue des flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur recouvrable.

Avec le support de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué le bien-fondé de la méthodologie retenue par Orange Belgium pour calculer les valeurs recouvrables.

Pour évaluer la fiabilité des données des plans financiers utilisés pour calculer la valeur recouvrable, nous avons notamment:

- analysé la procédure d'élaboration et d'approbation des plans financiers;
- comparé les prévisions de trésorerie avec les plans financiers des exercices précédents;
- comparé les plans financiers des exercices précédents avec les données réelles sur les exercices concernés;
- remis en question la pertinence des principales hypothèses prises par les préposés de la Société en matière de chiffre d'affaires, d'EBITDA et d'investissements en les comparant avec des données externes lorsqu'elles étaient disponibles, telles que des études de marché et des rapports d'analystes;



- évalué la méthode utilisée pour déterminer le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel en les comparant à la fourchette du marché et aux données recalculées grâce à nos propres sources de données;
- contesté le bien-fondé de l'analyse de sensibilité effectuée par les préposés de la Société en effectuant d'autres analyses de sensibilité, principalement axées sur les variations des flux de trésorerie opérationnels; et
- testé l'exactitude mathématique des modèles de flux de trésorerie.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.



Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

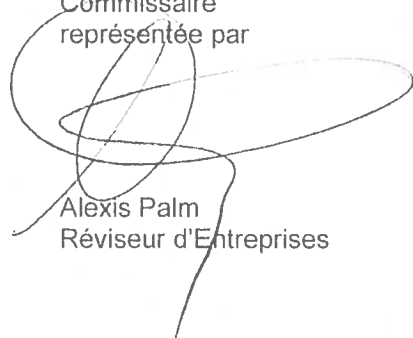
- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous faisons référence au rapport de gestion sur les comptes consolidés où l'organe de gestion mentionne que la Société est exemptée de l'obligation de préparer et de publier l'information non-financière requise par l'article 3:6 §4 du Code des sociétés et des associations car la Société est une filiale d'Orange SA qui prépare un rapport annuel consolidé, qui inclut l'information non-financière, conformément à la directive européenne en vigueur.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions pris en conflits d'intérêt telles que décrites dans le procès-verbal de l'organe de d'administration et nous n'avons rien à vous signaler à ce sujet.

Zaventem, le 30 mars 2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Alexis Palm
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1.254	854	400
Temps partiel	1002	152	48	104
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.369,3	889,6	479,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.116.110	1.466.045	650.065
Temps partiel	1012	188.719	60.264	128.455
Total	1013	2.304.829	1.526.309	778.520
Frais de personnel				
Temps plein	1021	127.273.899	91.335.472	35.938.427
Temps partiel	1022	9.588.798	3.391.011	6.197.786
Total	1023	136.862.697	94.726.483	42.136.214
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.861.267	1.215.520	645.747

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.377,7	887,6	490,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	2.352.612	1.537.549	815.063
Frais de personnel	1023	127.294.675	86.960.853	40.333.822
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.881.439	1.214.610	666.829

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1.266	146	1.376,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.266	144	1.375,1
Contrat à durée déterminée	111		2	1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	860	49	897,1
de niveau primaire	1200	280	8	285,8
de niveau secondaire	1201	181	20	196,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	196	10	203,6
de niveau universitaire	1203	203	11	211,4
Femmes	121	406	97	479
de niveau primaire	1210	117	10	124,8
de niveau secondaire	1211	97	37	124,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	91	34	116,7
de niveau universitaire	1213	101	16	113,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1.266	144	1.375,1
Ouvriers	132			
Autres	133		2	1

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	101,2	29,3
Nombre d'heures effectivement prestées	151	204.130	59.000
Frais pour la société	152	5.813.904	871.630

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	151	2	152
210	151		151
211		2	1
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	133	10	140,3
310	133	10	140,3
311			
312			
313			
340	3		3
341		1	0,8
342	36	1	36,8
343	94	8	99,7
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	455	5811	269
5802	6.170	5812	3.705
5803	1.218.186	5813	685.199
58031	1.087.802	58131	620.547
58032	217.821	58132	113.272
58033	87.437	58133	48.619
5821	858	5831	483
5822	12.282	5832	7.273
5823	2.154.150	5833	1.228.855
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	